

Délibération
NOMINATION DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exposé des motifs

La CCI CHARENTE-MARITIME a lancé un nouveau marché pour ses Co-commissaires aux comptes sur une durée de six exercices.

Délibération

L'assemblée générale de la CCI Charente-Maritime, régulièrement réunie, le 24 novembre 2022, à Saintes, sous la Présidence de Thierry HAUTIER, Président en exercice,

CONSIDÉRANT les articles 135 et 136 de la loi de Sécurité Financière du 1er août 2003,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Consultative des Marchés du 25 octobre 2022, confirmé par le Bureau du 9 novembre 2022, proposant de retenir comme



Attributaire n° 1 :
BAKER TILLY STREGO pour une durée de 6 exercices
Et
Attributaire n° 2 :
KPMG pour une durée de 6 exercices

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts réunie le 8 novembre indiquant qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt entre un de ses membres élus et le Cabinet retenu.

DECIDE de retenir en tant que Co-commissaires aux comptes, pour une durée de 6 exercices :

BAKER TILLY STREGO, 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny
Et KPMG, 4 rue Louis Tardy 17140 LAGORD

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer.

Nombre de Membres élus en exercice	55
Nombre minimum de Membres titulaires pour atteindre le quorum	28
Nombre de votants	28
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	-
Nombre d'ABSTENTIONS	1
Signature 	Signature 
Le Président	Le Secrétaire